



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

MINISTÈRE DU PÉTROLE, DES MINES ET DE L'ENERGIE

Direction Générale des Hydrocarbures

Direction de l'Approvisionnement et de la Distribution des Produits

Pétroliers

ET

MINISTÈRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DE LA

PROMOTION DES SECTEURS PRODUCTIFS

Direction Générale des Partenariats Publics Privés (PPP)

Direction des PPP

Avis de Préqualification

N° : 2023-001/PPP

Objet : Projet PPP d'extension, réhabilitation et exploitation des dépôts pétroliers de Nouakchott et de Nouadhibou

1. Contexte du projet

Afin de disposer des capacités de stockage nécessaires permettant de répondre aux besoins nationaux en termes d'hydrocarbures liquides, le Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie (MPME), avec l'appui du Ministère des Affaires Économiques et de la Promotion des Secteurs Productifs, entend sélectionner par Appel d'Offres International un partenaire pour **le financement, l'extension, la réhabilitation, l'exploitation technique et commerciale—conjointe des dépôts pétroliers de Nouakchott et de Nouadhibou** (dénommé ci-après « le Projet »).

Dans le cadre des actions visant la sécurisation et l'amélioration de son système d'approvisionnement en hydrocarbures liquides, le MPME a réalisé en 2021 une inspection technique qui a permis de préciser l'ampleur et la portée des travaux qui devront être réalisés sur les infrastructures existantes pour répondre aux besoins de mise aux normes et d'extensions afin de satisfaire l'évolution de la demande d'hydrocarbures raffinés dans le pays.

Les principales infrastructures de stockage de produits pétroliers liquides appartenant à l'État, concernées par le présent avis de préqualification sont les suivantes :

- Les infrastructures de réception, de stockage et de livraison du dépôt de Nouadhibou, dont la capacité nominale de stockage est de 300 000 m³. Ce dépôt a été mis en service en 1982 et est actuellement géré par la Société Gestion des Installations Pétrolières (GIP).
- Les infrastructures de réception, de stockage et de livraison du dépôt de Nouakchott, dont la capacité nominale de stockage est de 60 000 m³. Ce dépôt a été construit en 2005 et est actuellement géré par la Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH).

2. Type de PPP envisagé

Le PPP concessif a été retenu comme étant le mode opératoire le plus adéquat à la réalisation du Projet. La rémunération du titulaire du contrat de Partenariat Public-Privé sera assurée par les frais de passages qu'il facturera aux sociétés de distribution.

Le contrat PPP sera d'une durée de trente (30) ans, hors phase des travaux.

Le titulaire du contrat constituera obligatoirement une société de projet de droit mauritanien dédiée uniquement à l'exécution du contrat PPP, objet du présent avis de préqualification.

3. Périmètre de l'opérateur privé

L'objectif du Projet est de recruter un opérateur privé qui sera chargé de :

- Développer la conception du Projet ;
- Assurer le financement du Projet ;
- Assurer les travaux de réhabilitation des dépôts de stockage des hydrocarbures existantes, selon un cahier des charges qui sera défini dans le Dossier de Consultation ;
- Construire de nouvelles cuves de stockage conformément aux prévisions de la demande ;
- Assurer l'installation et le renouvellement des équipements annexes (travaux de génie civil, systèmes électriques, systèmes anti-incendie, etc.) ;
- Assurer l'exploitation technique et commerciale des dépôts de stockage ;
- Assurer l'entretien et la maintenance des dépôts ;
- Réaliser les travaux de Gros Entretien et Renouvellement sur la durée du contrat PPP ;
- Remettre gratuitement les ouvrages à l'État au terme normal du contrat.

A titre indicatif, la prévision de l'augmentation des capacités en fonction de la demande en hydrocarbures en Mauritanie à l'horizon 2050 est indiquée dans le tableau ci-dessous :

RÉSUMÉ TOUS PRODUITS CONFONDUS en m3						
Décennie	Capacité requise		Capacité disponible totale		Capacité incrémentale	
	<i>Nouakchott</i>	<i>Nouadhibou</i>	<i>Nouakchott</i>	<i>Nouadhibou</i>	<i>Nouakchott</i>	<i>Nouadhibou</i>
2024-2026	247 218	215 404	84 000	183 750	163 218	31 654
2030	306 287	261 482	247 218	215 404	59 069	46 078
2040	412 459	339 769	306 287	261 482	106 172	78 287
2050	577 379	457 683	412 459	339 769	164 920	117 914
Sous-total					493 379	273 933

Le détail des tâches sera précisé dans le cahier des charges qui sera remis aux candidats qui seront présélectionnés au titre de la présente procédure.

4. Dossier de candidature

Le MPME invite les candidats soumissionnant seuls ou en groupement et disposant des capacités techniques et financières à manifester leur intérêt pour la réalisation du projet décrit ci-dessus. Le dossier de candidature devra comprendre :

- Une lettre de candidature contenant **le courriel et le numéro de téléphone** de la personne habilitée à représenter le candidat/groupement candidat. Elle devra être préparée conformément au modèle présenté à l'annexe 1 du présent avis de préqualification.

- En cas de groupement candidat, un acte de groupement avec l'indication du chef de file. Tous les membres du Groupement sont responsables solidairement.
- Une déclaration libre, signée par tous les membres du groupement, attestant que le candidat a pris connaissance des dispositions relatives à la fraude, à la corruption, aux conflits d'intérêt, à l'enrichissement illicite, à l'éthique professionnelle et à tout autre acte similaire, et qu'il s'engage à les respecter.
- Les attestations administratives citées dans au paragraphe 7. du présent avis de préqualification
- Les références pertinentes du candidat ou du groupement candidat à produire pour chaque entreprise membre du groupement candidat :
 - En matière de conception des dépôts de stockage des hydrocarbures liquides et/ou de GPL ;
 - En matière de construction des dépôts de stockage des hydrocarbures liquides et/ou de GPL ;
 - En matière d'exploitation technique et commerciale des dépôts de stockage des hydrocarbures liquides et/ou de GPL ;
 - En matière d'entretien-maintenance de dépôts de stockage des hydrocarbures liquides et/ou de GPL ;
 - En matière d'exécution des projets PPP (concessif ou à paiement public).

Les candidats doivent impérativement fournir pour chaque référence une attestation de bonne exécution du maître d'ouvrage tant public que privé avec les coordonnées précises du chef de projet. Les projets non attestés par le maître d'ouvrage ne seront pas évalués. Les attestations en langues étrangères (i.e. autre que l'arabe ou le français) devront être traduites par un traducteur agréé. En cas de traduction, l'attestation de bonne exécution d'origine doit impérativement être présentée avec la version traduite. Faute de quoi, la référence y afférente ne sera pas évaluée.

- Une note contenant une présentation du candidat (ou du groupement). En cas de groupement, la note devra également expliciter les raisons du choix de la composition du groupement (5 pages maximum) ;
- Les états financiers (comptes de résultat et bilans) des quatre derniers exercices (2018, 2019, 2020, 2021) audités et certifiés par un expert-comptable agréé. En cas de groupement, chaque membre devra présenter ses propres états financiers audités et certifiés.

Les états financiers non certifiés par un expert-comptable ne seront pas évalués.

5. Critères de préqualification

Les candidats seront sélectionnés selon les critères suivants :

- **Expérience spécifique du candidat (40 points) :**
 - en matière de conception de dépôts de stockage des hydrocarbures liquides et/ou de GPL d'une capacité supérieure ou égale à 200.000 mètres cubes
 - en matière de construction de dépôts de stockage des hydrocarbures liquides et/ou de GPL d'une capacité supérieure ou égale à 200.000 mètres cubes
 - en matière d'exploitation technique (y compris l'entretien et maintenance) et commerciale de dépôts de stockage des hydrocarbures liquides et/ou de GPL d'une capacité supérieure ou égale à 200.000 mètres cubes sur une durée minimale de 5 ans d'exploitation.

Nota 1 :

- ✓ les candidats devront indiquer pour chaque référence la capacité du dépôt, sa localisation précise (ville, pays) ainsi qu'une description détaillée des prestations qu'ils ont réalisées relativement à ce dépôt.
- ✓ Pour les références relatives à l'exploitation technique et commerciale, les candidats devront indiquer les volumes annuels transitant par les dépôts qu'ils exploitent ainsi que le chiffre d'affaires annuel résultant de cette exploitation.

- **Expérience dans des projets de Partenariat Public-Privé : 20 points**

Nota 2 :

- Pour les références relatives aux projets de Partenariat Public-Privé, les candidats seront tenus d'indiquer la date de signature du contrat, le coût du projet, les prestations qu'il a réalisées dans le cadre du projet de Partenariat Public-Privé ainsi que les prestations qu'il est tenu de réaliser jusqu'à l'expiration de la durée du contrat de Partenariat Public-Privé.

- **Capacités financières : 30 points**
- **Références pertinentes exécutées en Afrique : 10 points**

Nota 3 :

Seuls les candidats qui auront obtenu une note globale supérieure à 50 points pourront être préqualifiés.

6. Procédure de passation

La procédure retenue est la procédure d'appel d'offres ouvert en deux étapes, conformément aux dispositions des articles 28 et suivants du décret n° 2021-115 du 30 juin 2021 portant application de la Loi 2017-006 modifiée par la Loi 2021-006 relative au Partenariat Public-Privé.

Elle est réalisée avec une préqualification, constituée du présent avis.

Une même personne juridique ne peut présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou de plusieurs groupements.

Une liste de candidats qui ne saura être inférieure à 4 ou supérieure à 6 sera arrêtée à la suite de la procédure de préqualification.

Seuls les candidats présélectionnés au titre de la présente procédure de préqualification pourront soumissionner dans le cadre de la procédure d'appel d'offres ouvert en deux étapes prévues pour l'attribution du contrat. Les candidats admis seront invités à soumettre des offres techniques et financières dans les conditions et selon les modalités qui seront indiquées dans le règlement de consultation joint au dossier de consultation.

Le mandataire d'un groupement candidat ne peut pas être modifié entre la préqualification des candidats et la remise de leurs offres. Les conditions d'évolution des candidatures en cours de procédure de passation du contrat de partenariat concessif objet du présent avis seront précisés dans le règlement de consultation.

7. Situations d'exclusion ou d'incompatibilité

Les candidats (y compris chaque membre du groupement) se trouvant dans une des situations ci-après indiquées ne seront pas présélectionnés :

- Les personnes en liquidation judiciaire ou en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente.
- Les personnes qui sont frappées de l'une des interdictions ou d'échéances prévues par les textes en vigueur, notamment le code pénal, le code général des impôts, le code du travail et la loi sur la sécurité sociale.
- Les personnes en situation irrégulière vis-à-vis d'une administration fiscale ou sociale qui n'ont pas souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles dûment définitives ou à défaut de règlement, constituent des garanties jugées suffisantes par le comptable public chargé du recouvrement et ce conformément à la législation en vigueur en matière de recouvrement de créances publiques.
- Les personnes en situation irrégulières vis-à-vis de la caisse nationale de sécurité sociale ou avec un régime particulier de prévoyance sociale.

- Les personnes susceptibles d'être sujettes à un conflit d'intérêt.
- Les personnes ayant fait l'objet d'une décision d'exclusion temporaire ou définitive parce qu'ayant été reconnues coupables d'infraction par une décision de justice en matière pénale, fiscale et sociale ou par une décision de l'autorité de régulation des marchés publics. L'exclusion s'applique aussi à la personne morale dirigée ou dont le capital social est détenu en majorité par des personnes mentionnées au présent paragraphe.
- Les personnes qui représentent plus d'un candidat dans une même procédure de passation.

Il est précisé que les entreprises peuvent justifier qu'elles ne sont frappées d'un cas d'incapacité ou d'exclusion à travers les pièces administratives.

8. Droits de l'autorité contractante

L'autorité contractante se réserve le droit d'annuler la procédure de pré-qualification et de rejeter toutes les candidatures sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des candidats.

L'autorité contractante se réserve le droit, aussi et à tout moment avant la date limite de dépôt des dossiers, d'introduire des modifications. Elle procédera, si nécessaire, à la publication d'un avis rectificatif sans changer l'objet du présent l'avis.

9. Dépôt des candidatures

Les candidats intéressés devront soumettre leur dossier en Cinq (5) exemplaires en version papier : une (1) version originale et quatre (4) copies ainsi qu'une (1) version numérique sur un support clé USB.

Les dossiers doivent être envoyés **sous pli fermé et anonyme**, déposés contre récépissé, au plus tard le **06/03/2023** à 12h à la Direction Générale des hydrocarbures du Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie à l'adresse suivante :

Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie

Carrefour Sabah Sebkha

2ème Étage/ Immeuble MPME

Ville : Nouakchott

Pays : République Islamique de Mauritanie

Numéro de téléphone : 00222 43001031

Les horaires de dépôt des candidatures sont :

- du lundi au jeudi : de 9h à 16h
- le vendredi : de 9h à 12h

Le dossier comportera la mention : « À l'attention de l'unité de gestion en charge de la passation du contrat PPP relatif au Projet PPP d'extension, réhabilitation et exploitation des dépôts pétroliers de Nouakchott et de Nouadhibou. »

Il est indiqué à l'attention des candidats que :

- **En cas de différences entre les copies et l'original, l'original fera foi.**
- **Les plis qui ne sont pas anonymes et qui portent un signe distinctif qui puisse identifier le candidat seront rejetés.**
- **Les dossiers transmis par voie électronique seront rejetés.**
- **Les dossiers déposés ne peuvent pas faire l'objet d'un retrait.**
- **Les dossiers déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés pour l'ouverture des plis des candidats seront rejetés.**

Toutes les informations et documents qui seront fournis par les candidats doivent être en langue arabe ou française. Des informations peuvent être fournies dans une autre langue, mais elles devront être accompagnées d'une traduction certifiée.

10. Ouverture des dossiers

L'ouverture des plis sera organisée le **06/03/2023** à 12h, et sera présidé par le président de l'Unité de gestion du projet à l'adresse suivante :

Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie

Carrefour Sabah Sebkha

2ème Étage/ Immeuble MPME

Ville : Nouakchott

Pays : République Islamique de Mauritanie

Les représentants des candidats pourront assister à l'ouverture des plis.

Un procès-verbal d'ouverture des dossiers sera établi par l'unité de gestion de projet et sera publié sur le site du MPME et le site dédié aux Partenariats Public-Privé en Mauritanie.

11. Notification et recours

Après l'analyse des candidatures, le MPME publiera les noms des candidats pré-qualifiés sur les sites visés à l'article 14 ci-dessous. Les candidats pré-qualifiés seront ensuite invités à présenter leurs offres techniques et financières.

Tout candidat non retenu qui constatera un manquement aux principes fondamentaux de la commande publique pourra introduire un recours auprès de la Commission de règlement des différends de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

Le recours devant la Commission de règlement des différends de l'ARMP s'effectue dans un délai de quinze (15) jours suivant la notification du rejet de l'offre du candidat. La Commission statuera dans un délai n'excédant pas trente (30) jours.

La décision de la Commission de règlement des différends peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative compétente. Le recours devant le tribunal n'est pas suspensif.

12. Frais de candidature

Chaque candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son dossier de préqualification.

13. Demande d'informations

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au plus tard 24/02/2023 aux adresses électroniques suivantes :

mobechir@yahoo.fr

elhadramy@yahoo.fr

tama.maouloud@ppp.mr

k.ahmed@ppp.mr

Les demandes d'informations qui ne seront pas formulées par courriel et à toutes les adresses indiquées ci-dessus ne seront pas traitées par l'administration. Toutes les demandes d'informations dans le cadre de la présente procédure doivent être communiquées en arabe ou en français.

14. Publication

Le présent avis est publié sur les sites suivants :

- www.petrole.gov.mr
- www.ppp.gov.mr
- www.beta.mr
- www.dgmarket.com
- **Annexe 1 : Modèle de lettre de candidature**

[papier à en-tête du Candidat indiquant son adresse postale, ses numéros de téléphone et son adresse électronique]

Date:.....

A : Monsieur le Président de l'unité de gestion en charge de la passation du contrat PPP relatif au projet d'extension, réhabilitation et exploitation des dépôts pétroliers de Nouakchott et de Nouadhibou

OBJET : AVIS DE PREQUALIFICATION RELATIF AU PROJET DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE POUR L'EXTENSION, LA RÉHABILITATION ET L'EXPLOITATION DES DÉPÔTS PETROLIERS DE NOUAKCHOTT ET DE NOUADHIBOU

Messieurs,

Nous soussignés, _____ dûment autorisés à agir en qualité de représentants du candidat/groupement (ci-après dénommé « »), déclarons par la présente faire acte de candidature en vue d'être pré-qualifiés comme soumissionnaires au titre du projet de Partenariat public-privé visé en référence.

Nous déclarons avoir pris connaissance de l'avis de préqualification concernant ledit Partenariat Public-Privé et présentons ci-joint l'ensemble des pièces qui y sont sollicitées.

Ces documents sont complets et véridiques, ce que nous attestons par la présente.

Nous autorisons par la présente l'unité de gestion, à effectuer toutes recherches ou enquêtes destinées à vérifier les déclarations, documents et renseignements fournis dans le cadre de la présente candidature.

En faisant acte de candidature :

- a. Nous déclarons accepter les termes de l'avis de préqualification ;
- b. Nous remplissons tous les critères d'éligibilité :
 - Nous avons la capacité légale de nous engager contractuellement ;
 - Nous ne sommes pas insolvable, ni en redressement judiciaire, ni en liquidation des biens, ni en faillite, ni frappé d'une mesure temporaire ou définitive d'interdiction de participer à des commandes publiques dans notre pays d'origine ou en Mauritanie.
 - Plus particulièrement, nous attestons sur l'honneur que nous ne sommes dans aucune des situations d'incompatibilité ou d'exclusion qui sont visées à l'article 7. de l'avis de préqualification.
- c. Nous déclarons que toute la documentation et les informations que nous avons communiquées à l'Etat dans le cadre de la présente procédure de préqualification sont exactes et véridiques ;
- d. Nous déclarons être informés que les offres faites par les candidats pré-qualifiés seront soumises, lors de leur dépôt, à la vérification des renseignements fournis au titre de la préqualification ;
- e. Nous acceptons que l'unité de gestion se réserve le droit de d'annuler la procédure de préqualification et de rejeter toutes les candidatures sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des candidats

Les documents joints à la présente lettre de candidature sont les suivants :

[...]

[...]

[...]

[...]

[...]

Le soussigné certifie que les déclarations et renseignements fournis dans ce dossier de candidature sont complets, authentiques, véridiques et corrects à tous égards.

Nom et fonction de la personne habilitée à représenter le candidat/groupement	
Courriel et numéro de téléphone de la personne habilitée à représenter le candidat/groupement	
Signature de la personne habilitée à représenter le candidat/groupement	